

INFORMATIONS UTILES

Jetons moins & jetons mieux

LES DECHETS RECYCLABLES

Au Récup' VERRE
Emballages seulement
Bouteilles, bocaux, pots, sans bouchon ni couronnettes

Dans le **Bac vert** ou en **sac transparent**

PAPIER
Non souillé
TOUS LES PAPIERS
Journaux, revues, prospectus, enveloppes...

TOUS LES EMBALLAGES

carton Boîtes & briques	métal Boîtes, canettes, aérosols, barquettes...	plastique Bidons, bouteilles, flacons, boîtes, pots, barquettes, films, blisters, sachets, tubes...
-----------------------------------	---	---

NOUVELLES CONSIGNES
RECHERCHER LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE
SANS PETIT

QUELQUES PRÉCISIONS :
- Ne déposez rien qui puisse blesser un agent de tri (verre, seringue...)
- Les autres objets en plastique ne se recyclent pas actuellement (jouets, ficelles...)
- inutile de laver les emballages - il suffit de bien les vider
- Aplatissez les gros cartons pour éviter l'encombrement du bac vert

ET TOUT LE RESTE :
dans le bac marron / gris ou (selon le cas) à la déchetterie

Info TRI : 05 65 21 54 30 www.syded-lot.fr

LE TRANSPORT A LA DEMANDE

La commune de Lanzac, en partenariat avec LA REGION MIDI PYRENEES et LE CONSEIL GENERAL DU LOT met à votre disposition un service de transport à la personne le 1er et 3ème vendredi de chaque mois ; vous pouvez donc vous rendre au centre-ville de Souillac pour 3€.

Les établissements DESTREL effectuent, en fonction de la demande, un circuit LANZAC — CIEURAC — GREZELADE — LABORIE — LA DURANTIE

Les horaires et les points de rendez-vous peuvent être étudiés en fonction de vos besoins

N'hésitez pas, appelez la veille les établissements DESTREL au 06 09 37 26 90

DECHETTERIE DE SOUILLAC

Le Bacour - 46200 SOUILLAC - Tél : 05 65 37 08 22

Ouverture les : Lundi et Jeudi : de 14h à 18h

Mardi, Mercredi, Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Ceci pour les particuliers et les professionnels

NUMEROS UTILES

Pompiers : 18 ou 112 - Samu : 15

Gendarmerie : 05 65 32 78 17

SAUR Dépannages : 05 81 91 35 07

ERDF Dépannages : 09 726 750 46

GRDF (gaz) Dépannages: 0800 47 33 33

AGENDA

Samedi 22 avril
Soirée Théâtre
Salle des Fêtes de Lanzac

Dimanche 8 mai
Cérémonie du souvenir
Vide Grenier Espace des Loisirs

Mercredi 21 juin
Fête de la Musique
Eglise de Lanzac
et Espace des Loisirs

Samedi 24 juin
Feu de la St Jean
A Cieurac

Vendredi 14 juillet
Marche au profit de la ligue contre
le cancer
Cérémonie du souvenir
Repas républicain

**Week-End des
14-15 et 16 juillet**
Fête votive

Dimanche 17 septembre
5^{ème} édition du
ROC LANZAGAIS

ETAT CIVIL

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés

Mme Gisèle LANNOU épouse
AUBRY, le 20 février
M. Guy DAGÈS, le 31 mars
Mme Yvette LAUWENS épouse
KOCK, le 2 avril

Bienvenus aux nouveaux nés

Mathéo DOURNES,
le 3 janvier

le petit LANZAC gais

N° 39 - Janvier - Février - Mars 2017

AU SOMMAIRE

Budget

Accompagnateurs
Transport Scolaire

Le Camping
Offre d'emploi

Elections Présidentielles

Insolite

Les Associations

L'Agenda

État civil

Informations utiles

**lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 14h00 à 18h00**

**Monsieur le Maire reçoit sur
rendez-vous.**

Téléphone : 05 65 37 88 53

Fax : 05 65 37 02 31

mairie.lanzac@wanadoo.fr

<http://www.lanzac.fr>

OURS

Équipe de rédaction :

La commission communication :

Patrick BERNARD

Sandrine FRAYSSE

Jean-Pierre IZARD

Impressions : Atelier 46 - Souillac

Maquette : margophiles.com

ÉDITORIAL JEAN-CLAUDE FOUCHÉ

Chère lanzagaise, cher lanzagais,

Il m'est impossible de commencer mes propos, sans avoir une pensée pour Guy DAGES qui vient de nous quitter à l'aube de ses 98 ans. Personnage au caractère bien trempé, il a tout au long de sa vie rendu bien des services à qui le lui demandait et nombre de manifestations locales ont pu se dérouler grâce à sa sonorisation. Merci pour tout ce que vous avez apporté à la vie lanzagaise.

La vie cependant continue son chemin, le travail et les préoccupations quotidiennes rappellent à chacun d'entre nous nos engagements, nos obligations.

Comme chaque année, à pareille époque, le conseil municipal a l'importante tâche de voter le budget de la commune ; budget de plus en plus difficile à établir avec le manque d'information sur les dotations de l'année. Pour cette année, nos ambitions en terme d'investissements vont être très mesurées et se concentrer principalement sur des travaux de rénovation de notre réseau d'éclairage public.

Cette année encore, nous établissons l'équilibre budgétaire sans modification des taux de fiscalité locale. C'est un choix délibéré du conseil même si face aux charges toujours présentes de notre école nous devons faire face à une augmentation très forte des participations aux frais de scolarité demandées par les communes voisines.

Concernant les travaux de la grange Bonnet programmés en 2016, ils avancent conformément au prévisionnel et devraient se terminer au printemps.

Le printemps 2017 va être fortement occupé par les périodes électorales, présidentielles en premier lieu puis en juin suivront les législatives. Je fais le vœu que la démocratie en soit renforcée et nous éloigne ainsi de toute dérive xénophobe. Chacun a la liberté de s'exprimer et nous nous devons de le respecter.

Avec le printemps, sonne aussi le déroulement des manifestations habituelles à Lanzac où nous avons coutume de nous y retrouver pour honorer nos anciens, morts pour la défense de notre liberté et aussi pour y célébrer des moments plus joyeux.

Le conseil municipal et moi-même seront heureux de vous y retrouver et d'y partager un moment de fraternité, de convivialité et de liberté.

Jean Claude FOUCHÉ - Maire de LANZAC



Cette gazette vous est présentée par l'équipe municipale.

N'hésitez pas à nous contacter par mail exclusivement :

mairie.lanzac@wanadoo.fr

☒ LE BUDGET

Chaque premier trimestre, les communes votent le budget communal ; c'est l'occasion de passer en revue les dépenses de l'année précédente et de provisionner celles de l'année à venir. Pour notre commune ce sont 4 budgets qui doivent être étudiés : le budget COMMUNAL, le budget EAU, le budget ASSAINISSEMENT et le budget CAMPING. C'est également le moment de voter les taux d'imposition : Taxe d'habitation, Foncier/Bâti, Foncier/Non bâti. Ces taux une fois cumulés avec les taux d'imposition de la communauté de communes CAUVALDOR donnent l'impôt final acquitté par les administrés ; **pour 2017, les taux de la commune restent inchangés.**

Le budget de la commune est de 708 213,73 € et s'équilibre de la façon suivante :

- section fonctionnement à hauteur de 412 851,36 € dont 97 775,16 € de report d'excédent de l'année 2016 en recettes.
- section d'investissement à hauteur de 295 362,37 €

Les projets d'investissement pour 2017 sont les suivants :

- ✚ Réfection restaurant L'Alouette (pose gouttières et électricité terrasse extérieure couverte),
- ✚ Eglises de Lanzac et de Cieurac : mise en conformité électricité
- ✚ Grange Bonnet : réalisation des nouveaux ateliers municipaux
- ✚ Rénovation réseau éclairage public

Le budget de l'eau est de 384 822,70 € et s'équilibre de la façon suivante :

- section fonctionnement à hauteur de 116 185,86 € dont 72 105,95 € de report d'excédent de l'année 2016 en recettes.
- section d'investissement à hauteur de 268 636,84 €

Les principaux projets 2017 :

- ✚ Poteaux incendie
- ✚ Protection du périmètre de captage
- ✚ Mise en conformité station de pompage

Le budget assainissement de la commune est de 673 863,33 € et s'équilibre de la façon suivante :

- section fonctionnement à hauteur de 259 668,61 € dont 210 258,38 € de report d'excédent de l'année 2016 en recettes.
- section d'investissement à hauteur de 414 194,72 €

Les principaux projets 2017 :

- ✚ Extension réseau
- ✚ Amélioration station d'épuration
- ✚ Nouvelle station d'épuration
- ✚ Acquisition terrain et matériel

Le budget camping de la commune est de 47 700,50 € et s'équilibre de la façon suivante :

- section fonctionnement à hauteur de 37 899,55 € dont 17 899,55 € de report d'excédent de l'année 2016 en recettes.
- section d'investissement à hauteur de 9 800,95€

Les projets 2017 :

- ✚ Aménagement (Ballons Eau Chaude Sanitaire)

☒ LOT LE DEPARTEMENT – ACCOMPAGNEURS TRANSPORT SCOLAIRE

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation de la République) du 7 août 2015 a prévu des transferts de compétences des Départements aux Régions.

C'est dans ce cadre que le 1^{er} septembre prochain, le département du Lot perd la compétence « transport scolaire » au profit de la Région Occitanie.

Depuis 1984, le LOT avait pris la décision de mettre en place un service d'accompagnateurs de transport scolaire pour les usagers les plus jeunes, les enfants de moins de 6 ans.

Le lot était le seul département qui assurait le recrutement de ces agents ; la Région ayant fait savoir qu'elle ne souhaitait pas le transfert des agents scolaires, le Département est donc contraint de ne pas reconduire ce service à la rentrée 2017 et de mettre fin aux contrats conclus avec ces personnels.

☒ CAMPING – SAISON 2017- OFFRE D'EMPLOI ☒

La commune de Lanzac recherche

- ✚ une personne à temps plein (35 H) et une personne à mi-temps (20 H)
- ✚ ou bien un couple,

pour l'accueil, la gestion du Camping Municipal et l'entretien pour les mois de juillet et août 2017.

Une expérience est souhaitée en accueil de touristes, en animation et gestion. Langues étrangères souhaitées.

Un hébergement sur le site peut être mis à votre disposition

Envoyer votre C.V. et lettre de motivation avant le 22 avril 2017 : Mairie – Commission Camping – 46200 Lanzac

☒ ELECTIONS PRESIDENTIELLES ☒

Le premier tour est fixé au dimanche 23 avril 2017 tandis que le second tour aura lieu le dimanche 7 mai 2017.

Les bureaux de vote ouvriront à 8 heures du matin et l'**horaire de fermeture** des bureaux de vote est désormais fixé à **19 heures** dans toutes les communes.

Pour pouvoir voter aux présidentielles, vous devez avoir la nationalité française, être majeur, jouir de vos droits civiques et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

☒ INSOLITE ☒

Le 8 mars dernier, un poids lourd s'est aventuré sur le chemin des Bruges à Gimel...

Un GPS défaillant peut-être ? mais une évacuation compliquée...



☒ LES ASSOCIATIONS ☒

☒ LANZAC ANIM'

Les beaux jours arrivent annonçant les manifestations de l'été, la fête votive est en préparation et aura lieu les **14, 15 et 16 juillet** prochains, les sportifs peuvent également déjà s'inscrire au Roc LANZAGAIS qui aura lieu le **17 septembre** <http://roc-lanzagais.ikinoa.com/>

Les bénévoles de Cieurac Anim' sont en pleins préparatifs pour la soirée théâtre du **22 avril** et nous attendent ensuite pour le traditionnel vide grenier du **8 mai** mais aussi au mois de juin au feu de la Saint Jean à Cieurac sur la place du village le **24 juin** avec pique-nique sorti du panier, barbecue à disposition.

☒ L'ESQUIROL

Près de 150 danseurs ont envahi la salle "Chez Manon" le dimanche 26 avril pour le traditionnel **Thé Dansant du Printemps de L'ESQUIROL** animé par l'orchestre de Patrice Murat. Les danseurs comblés par la diversité des danses proposées n'ont quitté la piste que le temps des pâtisseries offertes.

Après les débuts très appréciés de l'an passé, L'ESQUIROL invite à nouveau tous les Lanzagais pour la Fête de la Musique le **21 juin** prochain autour de la musique et de l'amitié.

Au programme :

- à 18H30 à l'église de Lanzac : concert de la chorale ESPERANZA
- à 19H30 à l'Espace Loisirs : invitation à la danse en ligne et présentation de danses sur musique Latino
- à partir de 20H15 sur la terrasse de L'Alouette apéritif préparé par L'Alouette et offert par L'Esquirol

Animation musicale spontanée offerte par tous les musiciens ou chanteurs d'un soir. Les volontaires sont les bienvenus (contacter Liliane Trichet Le Bourg à Lanzac)

- dîner possible sur place pour prolonger la soirée toujours en musique et en dansant

Et petit rappel aux adhérents de L'Esquirol: le traditionnel repas des Vacances le samedi 10 juin 2017 chez Manon animé par Quercy Mélodie

☒ RAPPELS ☒

SOYONS DE BONS VOISINS, APPRENONS A VIVRE ENSEMBLE

- ☒ Respectons les heures d'utilisation des outils motorisés : les jours ouvrables de 10h à 12h et de 15h à 20h,

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

- ☒ **Élaguons nos arbustes et haies** débordant sur une propriété voisine ou sur le domaine public : la végétation ne doit pas dépasser l'aplomb de la parcelle.

- ☒ **Brûlage - Feu dans les jardins** : le brûlage à l'air libre des déchets verts et des déchets ménagers, que ce soit sous forme de tas ou en incinérateur individuel est interdit par le règlement sanitaire départemental, les particuliers doivent utiliser les moyens mis à leur disposition : déchèterie ou compostage.